

**Réunion publique du Conseil de quartier Flandre-Aubervilliers  
Mardi 13 novembre 2012 – école élémentaire 41 rue de Tanger**

- Réunion animée par **Christophe-Adj Ahoudian**, délégué du Maire pour le quartier Flandre-Aubervilliers

**Ordre du jour :**

- **Présentation du Projet de Réhabilitation Passage Goix**  
En présence : Jean-Malo Pellet, sous-directeur de la direction de la construction - SIEMP.
- **Présentation du Grand Parquet**  
En présence : Gisele Katchenco, chargée de communication.
- **Vote pour la dénomination du Passage « Tanger »**
- **Tirage au sort des habitants pour le renouvellement du groupe d'animation du Conseil de quartier**

**Présentation du Projet de Réhabilitation Passage Goix**

Le passage Goix est un passage qui va de la rue d'Aubervilliers à la rue Rébeval, dans le quartier Flandre-Aubervilliers. La réhabilitation de deux immeubles de ce passage fait partie d'un ensemble de travaux débutés en 2001 et qui sont divisés en deux secteurs : secteur Goix et secteur îlot Caillé, toute l'opération doit être terminée fin 2013.

Les travaux ont pour objectifs de : maintenir des formes urbaines parisiennes, respecter l'architecture des faubourgs et améliorer la qualité des logements.

Ce sont des immeubles qui datent de la fin du 19<sup>e</sup> siècle, avec 36 logements T2 et très peu de confort. Ces bâtiments ont comme caractéristique leur étroitesse, ils s'étendent sur 30 mètres de long et 8 mètres de large. Ils étaient dégradés, principalement à l'intérieur de la cour. Il s'agit aussi de logements insalubres où les familles résidentes vivaient dans des conditions très difficiles.

La réhabilitation vise à améliorer également leurs aérations, sachant que ces bâtiments ne sont pas très aérés, parce que ces logements sont petits avec une seule aération.

L'enjeu de l'opération de réhabilitation est d'adapter ces immeubles aux normes de confort moderne en installant des ascenseurs dans chaque bâtiment, en limitant le maximum les déperditions thermiques, en réalisant des économies d'énergie au niveau du fonctionnement.

Pour arriver à cela, le nombre des logements sera réduit : soit 18 logements par bâtiment, pour un total de 36 nouveaux logements.

Auparavant, les bâtiments comptaient 76 logements. Les bâtiments auront des appartements de typologies variés : T4, T3, T2. Cela permettra une mixité sociale entre familles, couples et personnes vivant seules. Il y aura aussi deux locaux d'activité en angle sur la rue d'Aubervilliers et le passage Goix.

L'isolation thermique des bâtiments sera aussi renforcée. L'étroitesse du bâtiment rend la tâche compliquée, vu que les architectes étaient obligés d'améliorer la performance de la façade originale sans changer le corps du bâtiment.

La réhabilitation des bâtiments sous l'angle du développement durable, c'est aussi :

- La maîtrise de la consommation d'eau

- Une chaudière collective gaz à condensation
- Des panneaux solaires pour une production d'eau chaude (8 à 10% des besoins)
- une ventilation hygroréglable de type B
- le tri des déchets ménagers (local spécifique)
- le remplacement de toutes les menuiseries avec double vitrage et lame d'argon
- l'occultation des fenêtres par des volets battants et/ou coulissants combinés à des stores intérieurs permettant une ventilation et un rafraîchissement naturel en été.

### Questions/commentaires

- **Est-ce qu'il y a de l'amiante dans les bâtiments ?**

*Oui, il avait de l'amiante et du plomb. Il y a des normes et des procédures qui ont été suivies par l'entreprise qui s'occupe du chantier, pour que les ouvriers ne respirent pas la poussière d'amiante. Il y a des conditions de sécurité optimales strictes, qui doivent être suivies. Les travaux ne peuvent pas commencer si l'agence qui règlemente cela ne l'autorise. Pour le voisinage aussi, il n'y a aucun danger parce qu'il n'a pas de ventilation de l'amiante dans l'air. Pour le plomb, il y a également des règles à suivre mais elles ne sont pas aussi strictes. Avec le plomb, le péril est plutôt pour l'environnement et non pour les personnes.*

- **Pendant les travaux de réhabilitation, les logements sont toujours occupés ? Sinon, qu'est-ce qu'il s'est passé avec les anciens locataires ? Ce seront toujours des logements sociaux ?**

*Non, les appartements ont été vidés, il s'agit de travaux trop importants pour que les habitants continuent dans les appartements. Les anciens locataires ont été relogés. Ils continueront toujours à être des logements sociaux, des HLM. Le niveau de loyer est de 11-13€/m<sup>2</sup>.*

- **Les commerces existants auparavant ont fermé. Y aura-t-il encore des commerces en pied d'immeubles dans ces bâtiments ? D'habitude quand la SIEMP réhabilite, les commerces en pied d'immeubles disparaissent.**

*Il n'y a pas une suppression systématique des commerces après les réhabilitations faites par la SIEMP. Cela peut arriver dans quelques cas, quand la création des nouveaux logements, par exemple, est nécessaire. Dans la rue d'Aubervilliers même, il existe des exemples de commerces qui ont été maintenus. La mairie du 19<sup>e</sup> est attentive à conserver ces commerces de proximité dans les quartiers et cela sera le cas de cette réhabilitation.*

- **Le respect de normes énergétiques ne fait pas augmenter le loyer des logements ?**

*Il est vrai, qu'il y aura un supplément de loyer mais les habitants feront de l'économie avec les dépenses énergétiques, les charges diminueront. Le bâtiment sera plus performant énergétiquement. Sans compter que le calcul des aides comme l'APL, est basé sur le loyer et non sur les charges. C'est gagnant, gagnant. Les dépenses énergétiques seront divisées par 10.*

## Présentation du Grand Parquet

Le Grand Parquet est un petit théâtre ambulant qui vient de s'installer dans le jardin d'Eole. Antérieurement, il n'était pas très loin, dans la rue du Département. La structure du théâtre est celle d'un ancien parquet de bal, qui a tourné dans les campagnes.

La programmation du théâtre est faite à partir des spectacles qui sont créés et produits au grand parquet. La durée de représentation des spectacles est de 4 à 5 semaines.

Le théâtre compte une seule salle de 260 places et pour cette raison, il ne peut pas accueillir beaucoup plus de spectacles qui viennent de l'extérieur.

Les spectacles du grand parquet sont accessibles à tous les publics. Avec des tarifications abordables, où le plein tarif est de 15 euros, il existe plusieurs sortes de tarif réduit.

Les habitants ont la possibilité d'obtenir une entrée gratuite à la première de chaque spectacle s'ils s'engagent à distribuer le programme du théâtre dans les boîtes aux lettres de leur immeuble.

### Questions/commentaires

- **Je souhaite savoir où on en est avec le dialogue entre les associations du quartier et le grand parquet ?**

*Nous poursuivons la démarche que nous avons construite avec le 18<sup>e</sup> arrondissement. Pour le moment, rien n'est fermé. Nous sommes arrivés avec une saison qui était prête car nous sommes installés depuis septembre et la saison a débuté au mois d'octobre. Mais nous sommes prêts à dialoguer avec les associations, nous faisons les choses au maximum de nos possibilités et bien entendu, nous voulons travailler avec les habitants et les associations du quartier.*

- **C'est super que nous ayons dans notre quartier deux lieux culturels aussi importants comme le 104 et le grand parquet !**
- **Le grand parquet est arrivé dans le quartier pour au moins 5 ans, il faut que vous répétiez l'expérience réalisée dans la rue du Département, où vous étiez avant. L'arrivée du grand parquet vient dynamiser le quartier. On a des difficultés dans le quartier, comme le trafic de stupéfiants, l'arrivée du théâtre est une marque de stabilisation du quartier.**
- **Quelle est la marche à suivre pour se rapprocher de vous et construire une démarche artistique ensemble avec les habitants du quartier ?**

*Nous sommes prêts à vous rencontrer. Le mois de juin 2013 est pratiquement libre pour ce type de programmation commune, avec les écoles et les associations. Nous avons un projet de festival de jeunes avec des classes des écoles de tout Paris. Nous avons encore la possibilité de recevoir des choses, d'accueillir des idées. Mais nous ne pouvons pas produire un spectacle, par exemple.*

- **Je vous félicite pour l'implantation du théâtre dans le quartier. Mais, il ne faut pas oublier qu'il y a le théâtre de la Villette qui va disparaître, sans recevoir le soutien de la mairie du 19<sup>e</sup>.**
- **Je suis content de la programmation qui est proposée par le grand parquet, mais, moi aussi, je suis révolté qu'on supprime une subvention d'un théâtre qui existe ! On ne peut pas la supprimer. Ce n'est pas normal de faire disparaître un théâtre.**

Le Théâtre Paris Villette est depuis 20 ans dirigé par Patrick Gufflet, dont la programmation dédiée aux écritures théâtrales contemporaines a révélé plusieurs grands talents. La Ville de Paris a toujours accompagné et soutenu ce théâtre. A l'inverse de la tendance générale, les subventions de fonctionnement versées depuis 2000 ont progressivement augmenté, +35%, pour atteindre un montant de 865 000€ cette année.

Alertée en 2011 sur le risque de cessation de paiement du Théâtre Paris Villette, la ville confirme son engagement et vote une subvention exceptionnelle de 150 000€ sans laquelle le théâtre n'aurait pu ouvrir une nouvelle saison. Pourtant, la situation financière du théâtre continue de se dégrader, la SARL gestionnaire ne parvenant pas à assainir les comptes, et le public délaissant de plus en plus ses salles, tombant à 4000 spectateurs payants la saison dernière.

La ville a considéré que le versement d'une nouvelle subvention exceptionnelle n'aurait été ni juste vis-à-vis des autres acteurs culturels, ni responsable dans le contexte budgétaire, ni efficace (la SARL gestionnaire ayant plus que démontré ses lacunes).

Aujourd'hui, la ville travaille :

- pour que le théâtre reste dédié aux arts de la scène, et ce dès la saison prochaine, mais avec une nouvelle équipe de direction et d'administration
- pour que les compagnies qui y étaient programmées puissent se produire dans d'autres lieux (104, Grand Parquet, théâtre 13...)

Une subvention de 20 000€ a été votée au dernier Conseil de Paris pour constituer une caisse de solidarité et accompagner au mieux les salariés du théâtre (qui ne sont pas des agents municipaux).

### **Vote pour la dénomination du Passage « Tanger »**

Six noms de femmes ont été proposés pour la dénomination du passage connu actuellement comme « passage Tanger ». Des six noms proposés, trois ont été proposés par l'Hôtel de Ville et trois par le Centre social Tanger et les membres du groupe d'animation du Conseil de quartier.

Le nom qui a été choisi, par vote, pendant la réunion publique est : Suzanne MASSON.

Voici le résultat du dépouillement:

Marie-Hélène LEFAUCHEUX: résistante – 10 votes

Chana ORLOFF: sculptrice – 6 votes

Susan SONTAG: intellectuelle américaine – 3 votes

**Suzanne MASSON : héroïne de la Résistance, habitante du bd. Macdonald – 14 votes**

Fanny LADSKY : résistante, habitante de la rue de Meaux – 5 votes

France BLOCH : résistante, habitante de la place Rhin et Danube – 3 votes

## Tirage au sort du collège «habitants» du conseil de quartier

Pour renouveler le collège « habitants » du Conseil de quartier Flandre-Aubervilliers, 7 personnes ont été tirées au sort. Par respect de la parité, deux urnes ont été installées, l'une pour recueillir les bulletins des candidat(e)s, l'autre pour recueillir les bulletins des candidat(e)s.

Résultat du tirage au sort :

- ALLIGIER Monique
- BUAN Nicole
- KAMARA N'Diaye
- MACE Jacky
- RAFFARD Philippe
- RAYMOND Richard
- ZIMMER Gérard

Ils sont désignés pour un mandat de deux ans.

Bureau des Conseils de quartier  
01 44 52 29 62 / 01 44 52 29 85  
5/7 place Armand Carrel – 75019 Paris  
[www.mairie19.paris.fr](http://www.mairie19.paris.fr)

